

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
19, um Krautmaart
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 9 mai 2022

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre cette question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie, Monsieur le Ministre des Classes moyennes et Monsieur le Ministre de la Mobilité :

Le secteur des taxis connaît malheureusement maints problèmes. Plusieurs tentatives de réforme n'ont toujours pas abouti à un système qui réussirait à concilier les intérêts légitimes des clients avec les besoins économiques du secteur concerné. Ce secteur est d'ailleurs confronté à de nouveaux défis, comme par exemple celui de modèles d'exploitation alternatifs plus flexibles mais également susceptibles de fragiliser les chauffeurs en les contraignant à une indépendance factice.

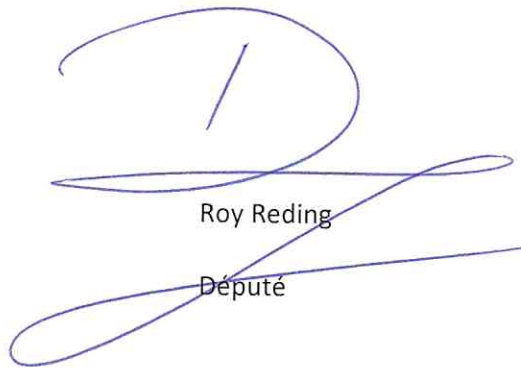
Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie, Monsieur le Ministre des Classes moyennes et Monsieur le Ministre de la Mobilité :

- 1) Comment serait-il possible d'envisager la réforme des taxis, notamment la partie qui traite des voitures de location sans chauffeurs, sans la mise en place préalable d'un cadre juridique régissant l'économie de plateforme et notamment le volet de la concurrence déloyale ?
- 2) Quels sont les dispositifs de contrôle prévus dans le cadre des VLC (voitures de location avec chauffeur) afin d'éviter une concurrence déloyale envers les entreprises de taxis (heures de travail, autorisation d'établissement, assurance adéquate du véhicule, utilisation exclusivement pour le VLC, etc.) ?
- 3) Comment le Gouvernement entend-il contrôler les plateformes collaboratives qui font appel à des voitures qui ne sont pas des taxis ou VLC ?
- 4) Est-ce que le Gouvernement est informé de cas dans lesquels des plateformes collaboratives ont été sanctionnées dans plusieurs pays européens et qui, de ce fait, ont dû suspendre ou arrêter leurs activités ?
- 5) Depuis 2017, toute nouvelle licence est une licence dite « zéro émissions ». Toutefois, force est de constater qu'il n'existe à ce jour aucune infrastructure de recharge dédiée aux véhicules visés. Est-ce que le Gouvernement envisage de redresser cette situation et, si oui, comment et dans quels délais ?

6) Dans l'hypothèse d'une libéralisation du nombre de licences, telle que prévue dans le projet de loi, est-ce qu'une augmentation subséquente des stationnements pour taxis est prévue ? Actuellement le ratio est d'une place de stationnement pour quatre licences.

7) Dans l'hypothèse d'une libéralisation du nombre de licences, est-ce que le Gouvernement prévoit de verser des compensations financières au profit de sociétés qui ont réalisé des investissements par rapport à la date de validité des licences, tout en sachant que les investissements ne seront dès lors plus rentables ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Roy Reding
Député